

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non. Les termes qui ne sont pas définis ici sont tels que définis dans le Prospectus.

SPDR STOXX Europe 600 SRI UCITS ETF (le « Fonds »), un compartiment de SSGA SPDR ETFs Europe II plc (un ETF conforme aux réglementations sur les OPCVM). Ce fonds est géré par State Street Global Advisors Europe Limited.

Catégorie d'actions: SPDR STOXX Europe 600 SRI UCITS ETF (Acc) (ISIN IE00BK5H8015)

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement L'objectif d'investissement du Fonds est de répliquer la performance des actions européennes.

Politique d'investissement Le Fonds vise à répliquer aussi fidèlement que possible la performance du STOXX Europe 600 SRI Index (« l'Indice »). Le Fonds est un fonds indiciel (également connu sous le nom de fonds à gestion passive).

Le Fonds investit principalement dans des titres inclus dans l'Indice. Ces titres incluent ceux de sociétés admissibles à l'indice STOXX Europe 600 Index, (l'« Indice standard »), tout en excluant certaines valeurs en fonction de leurs caractéristiques ESG, sur examen de leur notation ESG et de leur implication dans certaines activités commerciales controversées, et selon le niveau d'intensité de leurs émissions, comme indiqué dans la méthodologie de l'Indice. L'adoption de ces filtres au sein de l'Indice correspond aux facteurs environnementaux et sociaux que le Fonds promeut, comme indiqué plus en détail aux sous-sections « Filtrage ESG » et « Investissement ESG Best in Class » sous la section « Investissement ESG » du Prospectus. Les sociétés qui, selon le fournisseur d'indice, adhèrent aux normes et principes internationaux sont considérées faire preuve de bonne gouvernance.

Le Compartiment investit au moins 90 % de ses actifs dans des titres composant l'Indice tandis que le fournisseur d'indice applique des notations ESG à toutes les composantes de ce dernier. L'indice exclut au moins 20 % des titres les moins bien notés par rapport à l'univers de l'Indice standard. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont simultanément pris en compte dans le processus d'investissement. Le Fonds ne bénéficie pas du label ISR en France.

Il peut y avoir des erreurs ou incohérences éventuelles ou une insuffisance de données ESG surtout lorsque celles-ci sont relevées par des fournisseurs externes. Des incohérences éventuelles peuvent également apparaître lors de l'application de la méthode de filtrage ESG de l'Indice (critères, approches, contraintes). De plus amples informations relatives aux limites sont décrites dans le Supplément.

Bien qu'il soit généralement bien diversifié du fait du marché qu'il reflète, l'indice peut inclure, en fonction de la conjoncture, des sous-jacents émis par le même organisme et susceptibles de représenter plus de 10 % du total de ses composantes. Aux fins de répliquer l'Indice avec précision, le Compartiment investira en vertu des limites de diversification accrues disponibles au titre de la Règle 71 de la Réglementation OPCVM. Dans le cadre de ces limites, le Compartiment pourra détenir des positions sur des

composantes individuelles de l'Indice, émises par le même organisme, à hauteur de 20 %.

Le Fonds vise à détenir tous les titres compris dans l'Indice, avec approximativement les mêmes pondérations que dans ce dernier. Le Fonds utilisera une stratégie de réplication afin de reproduire sensiblement l'Indice. Dans des cas particuliers, le Fonds peut acheter des titres qui ne sont pas inclus dans l'Indice.

Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés (c'est-à-dire, des contrats financiers dont les prix sont dépendants d'un ou plusieurs actifs sous-jacents) afin d'assurer la gestion efficace du portefeuille. Sauf circonstances exceptionnelles, le Fonds émettra et rachètera généralement les actions uniquement pour certains investisseurs institutionnels. Toutefois, les actions du Fonds peuvent être achetées ou vendues par l'intermédiaire de courtiers sur une ou plusieurs bourses de valeurs. Le Fonds négocie sur ces bourses de valeurs aux prix du marché, lesquels peuvent fluctuer tout au long de la journée. Les prix du marché peuvent être supérieurs ou inférieurs à la valeur liquidative quotidienne du Fonds.

Le Fonds ne souscrit pas de prêts de titres à l'heure actuelle. Les actions du Fonds sont émises en euro.

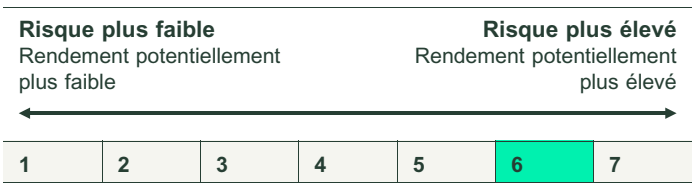
Les Actionnaires peuvent racheter les actions les jours ouvrés au Royaume-Uni (autres que les jours durant lesquels les marchés financiers concernés sont fermés aux transactions et/ou le jour précédant lesdits jours, sous réserve qu'une liste desdits jours de clôture de marché soit publiée pour le Fonds sur www.ssga.com) ; et tous autres jours à la discrétion des Administrateurs (agissant raisonnablement), sous réserve que ces jours soient notifiés par avance aux Actionnaires.

Tout revenu enregistré par le Fonds sera retenu et traduit par une augmentation de la valeur des actions.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous référer au Prospectus.

Source de l'Indice : Le STOXX Europe 600 SRI Index et les marques commerciales utilisées dans le nom de l'Indice sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse, et/ou de ses donneurs de licence. L'Indice est utilisé sous licence de STOXX. Les titres [ou instruments financiers, ou options ou autres termes techniques] basés sur l'Indice ne sont en aucune manière financés, endossés, vendus ou promus par STOXX et/ou ses donneurs de licence et, ni STOXX, ni ses donneurs de licence, ne sauraient engager quelque responsabilité que ce soit à cet égard.

Profil de risque et de rendement



Avertissement concernant les risques La catégorie de risque ci-dessus n'est pas une mesure des pertes ou des plus-values de capital, mais de l'importance des hausses et des baisses de rendement du Fonds constatées dans le temps.

Par exemple, un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été significatives sera classé dans une catégorie de risque supérieure, tandis qu'un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été moins importantes sera classé dans une catégorie de risque inférieure.

La catégorie la plus faible (c.-à-d., la catégorie 1) ne signifie pas qu'un fonds est « sans risque ».

La catégorie de risque du Fonds a été calculée sur la base de données de substitution historiques simulées et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Pourquoi ce Fonds est-il dans cette catégorie ? Le Fonds est compris dans la catégorie de risque 6 car son rendement a connu historiquement des variations très élevées à la hausse comme à la baisse.

Les paragraphes ci-dessous détaillent les risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur.

Risque de concentration : Lorsque le Fonds concentre ses investissements d'une manière spécifique, les enjeux qui touchent les investissements auront davantage de répercussions que si le Fonds était plus diversifié. Cette concentration peut aussi limiter la liquidité du Fonds.

Risque Indicel : La performance du Fonds peut ne pas répliquer exactement celle de l'Indice. Les fluctuations du marché, les changements dans la composition de l'Indice, les coûts de transaction, les coûts liés aux modifications du portefeuille du Fonds et les autres dépenses du Fonds, peuvent être à l'origine de cette différence de rendement.

Risque de liquidité et risque de liquidité des ETF : L'absence d'un marché actif ou les restrictions de revente peuvent limiter la capacité du Fonds à vendre un titre à un moment ou à un cours avantageux, voire empêcher la vente du titre. Les titres illiquides peuvent se négocier avec une décote et toucher la capacité à satisfaire les demandes de rachat en temps utiles. Lorsque le Fonds investit dans des titres illiquides ou ne négocie pas de volumes importants, les écarts entre les cours acheteurs et vendeurs peuvent s'élargir, et le Fonds peut être exposé à une hausse du risque de valorisation et à une baisse de capacité à négocier. Les actions du Fonds peuvent aussi se négocier à des cours considérablement différents de la dernière VL disponible.

Risque associé au filtrage : Il existe un risque que le fournisseur d'indice commette des erreurs : par exemple, qu'il évalue incorrectement les critères de filtrage, ou qu'il inclue dans l'indice des constituants incorrects ou exclue de celui-ci des constituants corrects lors du processus de filtrage.

Risque lié à la classification du Compartiment selon le Règlement SFDR : Le SFDR a progressivement été instauré depuis le 10 mars 2021 et impose de nouvelles obligations de publication d'informations aux acteurs du marché financier. À la date du Prospectus, les Normes techniques de réglementation (Niveau 2) du Règlement SFDR ont été promulguées par la

Commission européenne et s'appliqueront à partir du 1er janvier 2023. Par ailleurs, certains concepts nouvellement introduits par ledit Règlement ne font pas actuellement l'objet de normes techniques d'exécution centralisées, d'orientations locales ou de pratiques de marché établies. Le Compartiment a été évalué et classifié de bonne foi, sur la base des informations pertinentes actuellement disponibles. Au fur et à mesure de l'évolution de ces normes et

orientations, la publication d'informations et la classification au titre de l'Article 8 en vertu du règlement SFDR indiquées dans le présent Supplément et sur le site Internet pourraient être modifiées et ne plus s'appliquer.

Veuillez vous reporter au Prospectus pour des informations détaillées concernant les risques liés à ce Fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

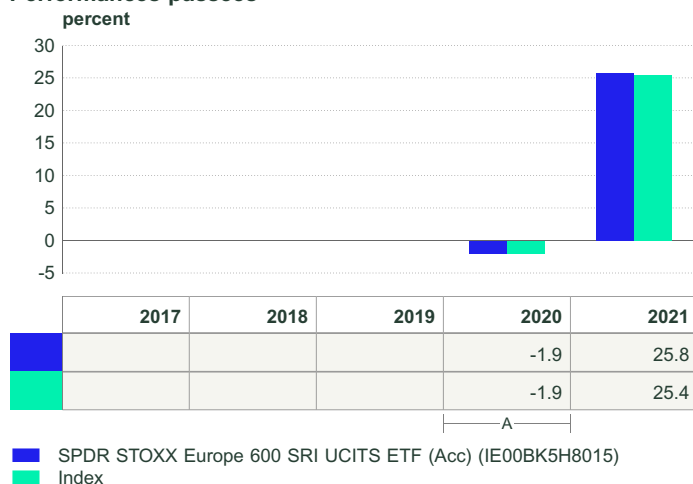
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,12 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Performances passées



A La performance passée présentée se rapporte au STOXX Europe 600 ESG-X Index (l'indice antérieur répliqué par le Fonds jusqu'au 30 novembre 2021).

Informations pratiques

Dépositaire State Street Custodial Services (Ireland) Limited.

Autres Informations Des exemplaires du prospectus, ses suppléments, des détails du portefeuille du Fonds et des derniers rapports annuels et semestriels préparés pour SSGA SPDR ETFs Europe II plc peuvent être obtenus, sans frais, auprès de l'Agent administratif ou en ligne sur le site www.ssga.com. Ces documents sont disponibles en anglais.

Politique de rémunération Les détails de la politique de rémunération actualisée de SSGA SPDR ETFs Europe II plc sont disponibles sur www.ssga.com. Les exemplaires papier sont gracieusement mis à disposition sur demande.

Publication de la Valeur liquidative La valeur liquidative et la valeur liquidative indicative par action sont disponibles sur www.ssga.com et auprès du siège social de la société. La valeur liquidative indicative est en outre disponible sur les postes d'informations financières Bloomberg, Telekurs et Reuters.

Fiscalité Le Fonds est soumis à la législation et à la réglementation fiscales de l'Irlande. Selon votre pays de résidence, ces dernières peuvent avoir un effet sur la valeur de vos placements. Pour obtenir de plus amples informations, il vous est recommandé de consulter un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité La responsabilité de State Street Global Advisors Europe Limited peut être engagée sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui se révéleraient trompeuses,

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Les performances passées présentées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et coûts. Les frais d'entrée/de sortie sont exclus du calcul des performances passées.

Le Fonds a été lancé en septembre 2019.

Les Actions de catégorie Acc ont été lancées en septembre 2019.

La performance passée est calculée en euros et exprimée comme variation en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds à chaque clôture d'exercice. Le 30 novembre 2021, le nom de l'Indice du Fonds a changé, passant d' STOXX Europe 600 ESG-X Index à STOXX Europe 600 SRI Index.

inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus.

Conversion entre compartiments Les actionnaires n'ont pas de droit spécifique de convertir les actions du Fonds en actions d'un autre Fonds de SSGA SPDR ETFs Europe II plc. La conversion peut être uniquement effectuée par un investisseur qui vend / rachète des parts du Fonds et qui achète / souscrit des actions d'un autre Fonds de SSGA SPDR ETFs Europe II plc. La section « Information sur les achats et les ventes - Conversions » du prospectus contient des informations détaillées sur les modalités applicables aux échanges entre Fonds.

Séparation des Actifs et des Passifs SSGA SPDR ETFs Europe II plc a séparé le passif de chacun de ses compartiments. En conséquence, l'actif du Fonds ne devrait pas être disponible pour payer les dettes de tout autre compartiment de SSGA SPDR ETFs Europe II plc.

Réglementations relatives à la communication d'informations en matière de finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulations, « SFDR ») Les informations décrivant la manière dont State Street Global Advisors Europe Limited prend en compte les risques de durabilité lors du processus d'investissement adopté dans le cadre de sa gestion du Fonds sont disponibles dans le Prospectus ou sur notre site Internet www.ssga.com.